

ZOOM SUR LES POMPIERS

En septembre 2024, Mâcon a accueilli le 130^e Congrès national des sapeurs-pompiers. Une opportunité, pour le Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus, d'entreprendre un inventaire du patrimoine des sapeurs-pompiers facilité, à Lacrost, par les recherches menées en 2023 par Lacrost Patrimoine.

La compagnie de Lacrost a fonctionné entre 1837 et 2023... une histoire longue de quasiment deux siècles, dont les anciens locaux du Centre de Première Intervention conservent avec le plus grand soin plusieurs tenues, de différentes périodes.

Le sujet de l'habillement des sapeurs-pompiers communaux a souvent été une source de conflit entre les municipalités et les compagnies, tout au long du XIX^e siècle. Les archives sont riches de nombreuses lettres d'officiers, sollicitant de nouveaux uniformes auprès des communes tenues, depuis le décret du 29 décembre 1875 sur l'organisation des corps communaux, de vêtir leurs pompiers.

À la fin du XIX^e siècle, le sous-lieutenant Tamizon de Lacrost déplore ainsi le mauvais état du matériel et des tenues de ses pompiers "qui ne nous permet pas de figurer avec aucunes des compagnies avoisinantes, soit pour le matériel, soit pour l'habillement". Il réclame alors "20 vareuses en drap ou en molleton, 20 pantalons en treillis bleue, quatre képis" (Arch. municipales, 3H).

Dans les communes rurales, la tenue reste simple, souvent achetée aux tailleurs locaux. En cas de dégradation, ce sont les dames du village qui reprisent ! Dans le règlement de la compagnie de Lacrost de 1876, les pompiers sont habillés d'un pantalon en toile bleu, d'une ceinture de sauvetage, d'une vareuse et d'un képi.

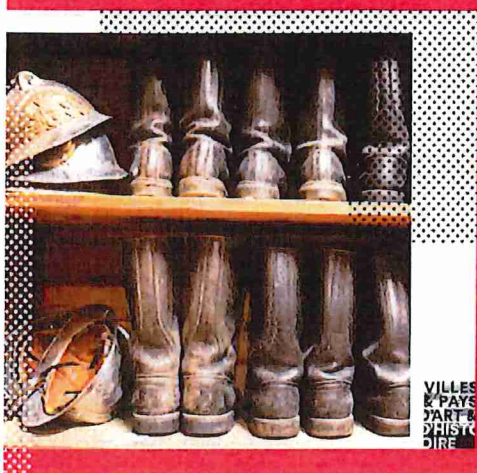


Parmi les tenues conservées à Lacrost, se trouve ainsi une blouse en toile plissée, datée de la fin du XIX^e siècle ou du tout début du XX^e siècle, avec un col en velours noir, passepoilé d'écarlate. Les boutons sont ornés de deux haches, surmontées d'une grenade. Un galon de caporal a été ajouté sur les manches. Sont aussi présents, de la même période, plusieurs képis, au nœud hongrois à un brin.

L'arrêté du 18 juillet 1953 régleme enfin les tenues d'uniforme des corps de sapeurs-pompiers communaux. La tenue de feu comportera alors le casque, la vareuse, le pantalon, la veste de cuir (abandonnée officiellement en 2002), la cravate et la ceinture de feu, ainsi que les bottillons en cuir. Quant à la tenue de ville, elle se composera du képi, du manteau, de la vareuse, du pantalon, des gants et des chaussures. Autant d'objets qui sont encore précieusement conservés à Lacrost...

Un FOCUS « Le patrimoine des sapeurs-pompiers » est disponible en téléchargement sur le site internet du Pays d'Art et d'Histoire : <https://www.pahclunytournus.fr/>

FOCUS LE PATRIMOINE DES SAPEURS-POMPIERS ENTRE CLUNY ET TOURNUS



VILLES
& PAYS
D'ART
& D'HISTOIRE

L
A
C
R
O
S
T

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2025



LE MOT DU MAIRE

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous adresse mes vœux les plus sincères de bonheur et de santé.

La dernière page de 2024 vient d'être tournée. Cette année encore, les défis ont été nombreux, et certaines espérances ont laissé place à des déceptions.

Toutefois, nous avons continué à avancer, avec la conviction que chaque effort contribue à notre avenir.

L'État, engagé dans un plan de réduction de ses dépenses, impose des contraintes budgétaires croissantes aux collectivités. Investir coûte de plus en plus cher et les aides de l'État se raréfient. À Lacrost, nous avons choisi de préserver nos finances tout en poursuivant des projets essentiels.

Nous ne pouvons ignorer les tensions géopolitiques et les défis sociétaux, tels que la montée des autocraties ou les dérives de l'intelligence artificielle et des réseaux sociaux. Ces menaces exigent vigilance et engagement pour protéger nos démocraties et notre cohésion sociale.

Je tiens à remercier tous ceux qui s'impliquent pour notre commune : les conseillers municipaux, le personnel communal, les bénévoles des associations.

Pour vivre, une commune a besoin d'acteurs économiques. Je remercie particulièrement les entreprises et artisans qui interviennent sur notre commune pour répondre aux besoins des habitants et de la commune.

Je ne voudrais pas conclure sans avoir une pensée à ceux qui sont confrontés à des difficultés et particulièrement aux Français de Mayotte qui souffrent.

Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la tolérance, de la solidarité et qu'elle vous apporte sérénité, bonheur, joie de vivre et santé afin de pouvoir en profiter et partager.

Bonne et heureuse année 2025 à toutes et à tous.

Le Maire, Gérard THIELLAND.

MAIRIE



Rédaction - Impression - Diffusion :

Mairie de Lacrost

5 rue Le Vigny - 71700 LACROST

Tél : 03.85.51.09.51

Mail : mairie.lacrost@wanadoo.fr

Site internet : www.lacrost.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi de 10h à 12h et 14h à 17h

Mardi de 14h à 16h

Mercredi de 9h à 12h et 14h à 16h

Jeudi de 14h à 16h

DANS CE NUMERO

- Les Pompiers
- Le Sou des P'tits Loups
- Repas communal
- Lacrost Patrimoine
- Informations ZAER
- Rappel réglementation
- Réunion publique
- La fibre

ETAT CIVIL 2024

En chiffres

◇ Naissances : 3

◇ Décès : 9

◇ Mariage : 3

◇ PACS : 1

CALENDRIER DES FESTIVITES

- 1^{er} février : Repas dansant du Sou des P'tits Loups
- 1^{er} & 2 février : Week-end de travail de la chorale « Les Baladins »
- 7 février : Loto du Comité des Fêtes
- 15 février : Audition des élèves de l'Ecole de Musique
- 9 mars : Vente de boudin de l'Harmonie - Lyre Agricole
- 14 mars : Assemblée générale de Lacrost Patrimoine
- 15 mars : Loto du Sou des P'tits Loups
- 16 mars : Nettoyons la nature - Lacrost Patrimoine
- 4 avril : Loto de Lacrost Patrimoine
- 5 avril : Carnaval du Comité des Fêtes
- 8 mai : Défilé de la Victoire
- 18 mai : Vide grenier du Sou des P'tits Loups
- 25 mai : Concert de l'Harmonie - La Lyre Agricole avec la participation de l'école de flûtes du conservatoire de Mâcon
- 14 juin : Repas de Lacrost Sports Loisirs
- 21 juin : Kermesse du Sou des P'tits Loups
- 28 juin : Fête de l'été : école de musique, Harmonie & Feux de la St Jean Fête du village avec le four à pain de Lacrost Patrimoine

SOIRÉE DU SOU DES P'TITS LOUPS

Après la soirée de Noël et le passage du Père Noël, mardi 17 décembre dernier, place à la fête de l'hiver !...

REPAS COMMUNAL

Cette année encore, les convives ont pu apprécier le repas réalisé par le chef de l'Auberge des Gourmets du Villars : Guillaume LAUBLANC.



Et le repas a débuté par le traditionnel velouté de Marie-Claude !

Pour la recette du velouté de courgettes :

Emincer 50 g d'oignon avec 1 gousse d'ail, ajouter 500 g de courgettes et 200 g de pomme de terre, 400 g d'eau. Faire cuire en ajoutant 1 cube de bouillon de volaille, 1 cube de bouillon de légumes, ensuite ajouter 2 portions de vache qui rit et 2 portions de fromage ail et fines herbes. Pour la dégustation, une cuillère de crème.

Bon appétit !

LACROST PATRIMOINE

Le billet d'Alain !

Napoléon III avait instauré une taxe sur les chiens en 1855 pour lutter contre la rage et les chiens errants. Alphonse de Lamartine avait pris position contre cette taxe lors d'un plaidoyer au Conseil Général de Saône et Loire en 1845. Cette taxe annuelle est payable à la Mairie du domicile fiscal, le montant pouvait évoluer en fonction de la classification du chien. Seuls les chiens de travail (de berger, de garde, d'aveugles.....) étaient exonérés.

Bien entendu, certains ne déclaraient pas leur bête et prenaient le risque d'être débusqués par les « aboyeurs » ! Être agent « aboyeur » consistait à aller imiter les aboiements devant les maisons pour faire japper les chiens et les comptabiliser. En comparant avec les registres de la Mairie, on démasquait les fraudeurs. Cette taxe, au vu de son faible rendement, fut abolie en 1971.

En 2024, le Gouvernement envisage de remettre cette taxe en vigueur pour trouver des finances... A noter que les chiens contribuent déjà aux finances publiques, vu que les croquettes sont assujetties à une TVA de 20 %...

Mon cher toutou..... à vous d'interpréter la signification du mot « cher »...



INFORMATION SUR LES ZAER

Les ZAER sont des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables

En décembre 2023, la commune avait identifié des zones pouvant accueillir des projets d'énergies renouvelables.

A ce jour, nous envisageons de modifier une zone située au lieu-dit La Montgrand (derrière la zone artisanale) pour l'agrandir et la classer en agri-photovoltaïque.

Vous êtes invités à donner votre avis sur cet agrandissement jusqu'au 06 février 2025. Pour cela, vous pouvez consulter les documents en mairie aux heures d'ouvertures.

RAPPEL REGLEMENTATION

Second sujet sur nos amis les chiens concernant leur balade dans le village !...

Il a été constaté aux abords des rues et même au sein de propriétés privées, que beaucoup de déjections canines n'étaient pas ramassées...

Aussi, nous vous demandons par mesure d'hygiène et respect des habitants, de récupérer « les crottes » de votre animal...

Cette infraction est passible d'une contravention de 2^{ème} classe.

Comptant sur votre vigilance.



Assurance et Banque



Tout pour votre santé

Une complémentaire santé à tarif privilégié pour les habitants de Lacrost

Une réunion publique se tiendra le **22 janvier 2025**

Salle Maurice Lemberet à 18h00

En savoir plus ? Contactez-nous !

Jean-Jacques VASSAUX – Mandataire d'assurance ☎ 06 31 30 00 93

Charles-Alban de la FOURNIERE – Responsable de Clientèle ☎ 07 85 51 50 58

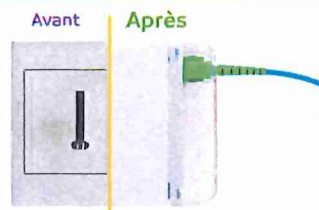
Je choisis une assurance citoyenne

L'ADSL prend sa retraite, la fibre prend la relève

Les services téléphonique et internet du réseau historique vont s'arrêter progressivement. Pour cela, votre Département a construit le réseau nouvelle génération.

Même si vous n'utilisez que le téléphone, vous êtes concernés.

Les particuliers qui ne souhaitent pas s'abonner à Internet peuvent conserver une offre téléphonique seule sur le réseau fibre optique, tout en gardant leur numéro. Des offres sont disponibles chez certains opérateurs.



Changer de technologie c'est aussi l'occasion de souscrire à une offre TV par la fibre et ainsi pouvoir réviser vos émissions préférées gratuitement quand vous le désirez.

COMMENT SE RACCORDER À LA FIBRE ?

1. Si vous ne bénéficiez pas encore de service internet, veuillez contacter votre opérateur ou rendez-vous sur le site : www.bfcfibre.fr afin de tester votre éligibilité à la fibre.
2. Contactez l'un des opérateurs présents sur le réseau pour souscrire à un abonnement fibre.
3. Un rendez-vous sera proposé par votre opérateur pour installer une prise terminale optique (PTO) dans votre logement afin d'être raccordé au réseau fibre.

QUELS SONT LES OPÉRATEURS COMMERCIAUX PRÉSENTS* SUR LE RÉSEAU ?

3106 free 1044 orange 3900 SFR 1023

Vérifiez auprès de votre fournisseur la compatibilité avec la fibre de vos équipements alarme et assistance. Les équipements récents sont en général compatibles.

Retrouvez tous les opérateurs commerciaux sur : www.bfcfibre.fr

*proposant une offre FTTH passive

